



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers : 29 en exercice : 29</p> <p>présents : 20</p> <p>votants : 26</p>	<p>de L'an deux mille dix huit le : 24 mai le Conseil municipal de la commune de MEYREUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Pascal GOURNES maire. Date de convocation du Conseil municipal : 17 mai 2018</p> <p>PRESENTS : Tous les conseillers à l'exception de : Jérôme VIALA (pouvoir à Rémy IMBERT); Renaud MARIS (pouvoir à Jean-Pascal GOURNES); Sabine MICHELIER (pouvoir à Agnès POMPON); Anna MARIN (pouvoir à Catherine GIACOMI); Brigitte LEROY (pouvoir à Odette PITAULT)^o. Danièle STAROSCIK (pouvoir à Georges SAHDO); Sylvain MARTIN. Virginie CLAVIER; Frédéric GOMBERT;</p>
<p>OBJET : Création d'un conseil municipal des jeunes au sein de l'école élémentaire Virgile Arène</p>	<p>Le maire présente à l'assemblée Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)</p> <p>L'article L2143-3 du CGCT prévoit que « Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal... Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil... Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire. Les comités... peuvent transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal... »</p> <p>Aucun texte de nature législative ou réglementaire ne prévoit l'existence des Conseils Municipaux de Jeunes, ni ne fixe les règles de fonctionnement et de désignation des Jeunes Conseillers.</p> <p>Le CMJ est à la fois un lieu de réflexion, d'échange, de proposition et d'action. La principale mission du CMJ est de proposer au Conseil Municipal des idées susceptibles d'améliorer la vie locale. Il peut également être consulté par la municipalité sur un projet quelconque ou être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux. Le CMJ n'a qu'un rôle consultatif et la réalisation de ses projets dépend du vote du Conseil Municipal.</p> <p>Véritable instance citoyenne, le CMJ participe à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, ainsi que des valeurs démocratiques. Ses objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement démocratique des institutions, pratiquer le civisme et la citoyenneté, intégrer les valeurs républicaines. ▫ Permettre aux jeunes de participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes. ▫ Permettre le dialogue entre les jeunes et les adultes et encourager le rapprochement entre les générations. ▫ Développer l'expression de la jeunesse et créer une passerelle entre

les élus locaux et l'ensemble des jeunes « citoyens » de la commune.

- Permettre à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

C'est dans cet état d'esprit que je vous propose d'entériner la création du Conseil Municipal des Jeunes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité de créer un conseil municipal des jeunes.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Meyreuil, le 24 mai 2018

Le Maire,



Jean-Pascal GOURNES